

Chers clients,

la crise du Coronavirus nous tient depuis plus de 2 mois en haleine et elle va sans aucun doute changer nos habitudes et nos vies de manière durable. Durant cette période, de nombreuses questions ont été posées, auxquelles il n'a pas toujours été possible de répondre. La situation nous oblige chaque jour à y faire face en faisant preuve de responsabilité et en prenant toutes les mesures nécessaires afin de garantir une santé et sécurité optimale pour chacun de nous.

Ces derniers jours, le retour à notre vie habituelle commence progressivement bien qu'elle reste encore soumise à de nombreuses restrictions. Par Arrêté du Gouvernement Wallon du 8 mai 2020, les formations peuvent désormais à nouveau être organisées mais uniquement dans le respect de toutes les règles d'hygiène et de distanciation sociale. Il est clair que la limitation de la propagation du coronavirus COVID-19 doit rester la priorité absolue. Par conséquent, les formations ne pourront se dérouler que dans un cadre très limité au cours de cette première phase.

Le 23 mai 2020, notre centre de formation **Fahrschulungszentrum Ostbelgien®** reprendra à nouveau ses activités. Cette reprise doit être soigneusement préparée et coordonnée avec toutes les personnes impliquées. Nous sommes conscients du fait que la planification et les contraintes représentent un grand défi en cette période exceptionnelle et il est clair que nos cours se présenteront dans un premier temps sous une forme inhabituelle :

Nous souhaitons organiser nos formations de manière à ce que les règles de distanciation sociale, c'est-à-dire un espace d'au moins 1,5 mètre entre les participants, soient respectées et que les règles d'hygiène puissent être pratiquées. Malheureusement, nous ne disposons pas d'un nombre illimité de salles suffisamment grandes. De plus, la situation pendant les pauses, l'utilisation des toilettes et les mouvements des participants doivent aussi être adaptées en fonction de ces règles. En termes de prévention, nous ne pouvons donc pour le moment offrir une protection adéquate qu'aux plus petits groupes de participants. Des mesures supplémentaires telles que le port d'un masque couvrant la partie nez-bouche s'avèrent également indispensables pour participer aux cours et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Conformément à l'Arrêté Royal du 23/04/2020 §2, une prolongation du délai de validité des certificats d'aptitude professionnelle (code 95), dont la date d'expiration se situe entre le 16 mars 2020 et le 29 septembre 2020, a été accordée. La validité de ces documents en Belgique a été automatiquement prolongée jusqu'au 30 septembre 2020. Cela s'applique également à la période d'expiration des certificats de formation déjà existants. À l'heure actuelle, aucune autre mesure n'a été prévue.

Afin d'offrir à nos clients la possibilité de renouveler leur permis de conduire dans les délais obligatoires, nous avons décidé d'organiser et de proposer des formations complémentaires pendant les deux mois d'été. De plus, nous sommes à nouveau à la disposition de nos partenaires commerciaux pour l'organisation de formations complètes, mais nous attirons votre attention sur le fait que celles-ci seront également soumises aux restrictions énoncées ci-dessus.

Ces derniers jours, nous avons publié notre programme de formations jusque fin décembre 2020. Vous pouvez y accéder via notre site Internet www.fszo.eu ou sous le lien <https://app.cituro.com/booking/fszo>. Désormais, vous pourrez donc à nouveau vous inscrire facilement en ligne, tout comme vous y étiez habitué !

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez nous contacter à tout moment par mail via l'adresse fszo.gf@gmail.com ou par téléphone au [+32 476 83 58 32](tel:+32476835832).

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre confiance. Prenez soin de vous et restez en bonne santé !

Votre équipe FSZO